



Secrétariat

ST/IC/1991/4
30 janvier 1991

CIRCULAIRE

Circulaire du Sous-Secrétaire général aux services généraux

Destinataires : Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : LOGICIELS POUR MICRO-ORDINATEURS

1. Les directives du Comité des innovations technologiques concernant l'achat, l'utilisation et la maintenance des micro-ordinateurs sont énoncées dans l'instruction administrative ST/AI/355 du 7 septembre 1988. Il est indiqué au paragraphe 21 de cette instruction que la Section de la bureautique du Service des innovations technologiques (Division des services électroniques) tient la liste des logiciels agréés par cette division. La Section prête son concours aux services utilisateurs pour l'achat et l'installation de logiciels agréés répondant à leurs besoins et leur vient en aide en cas de difficulté d'exploitation. La présente circulaire a pour objet de fournir aux fonctionnaires des informations à jour quant aux logiciels pour micro-ordinateurs agréés par la Division des services électroniques.

2. Lorsqu'une unité administrative a besoin d'un logiciel autre que ceux énumérés plus loin, la Division des services électroniques la guide dans son choix et lui prête son concours pour l'acquisition du logiciel. Cependant, il appartient alors à l'unité concernée de s'assurer l'appui technique dont elle peut avoir besoin et de pourvoir éventuellement à la formation des usagers. Il importe par ailleurs de noter que tout exemplaire d'un logiciel exploité sur un micro-ordinateur appartenant à l'Organisation doit avoir été acheté et installé conformément aux stipulations du contrat de licence accompagnant ce logiciel. L'utilisateur du micro-ordinateur doit pouvoir produire des pièces attestant que les logiciels qui y sont installés ont été acquis légalement.

3. Selon les directives susmentionnées, tous les logiciels installés sur des ordinateurs individuels doivent tourner sous MS/DOS; l'ONU a choisi ce logiciel d'exploitation parce qu'il est le plus répandu, et aussi parce que la Division des services électroniques en a une longue expérience. Parmi les nombreux types de logiciels exploitables sur micro-ordinateur, on peut en distinguer huit dont relèvent la plupart des applications intéressant l'ONU; on en trouvera ci-après une brève description.

4. Les logiciels de traitement de textes permettent d'établir, de modifier et d'imprimer des documents, mémorandums, etc., en s'aidant d'un ordinateur. Un groupe de travail du Comité des innovations technologiques, après avoir étudié les différents logiciels disponibles sur le marché, a recommandé le choix de Word Perfect comme logiciel standard pour le traitement de textes sur micro-ordinateur. Ce choix, qui vaut pour une période de trois ans, a été annoncé dans l'instruction administrative ST/AI/361 du 29 mars 1990 (pour le traitement de textes sur mini-ordinateur, les programmes Wang OIS/VS restent pour le moment les logiciels standard). Afin que le passage au nouveau logiciel s'effectue de façon ordonnée et sans nuire à la productivité, on a mis sur pied un programme spécial de transition prévoyant un gros effort de formation.
5. Les tableurs servent au traitement de données financières et autres données numériques et permettent d'automatiser des calculs plus ou moins complexes. De nombreux usagers sont fidèles depuis plusieurs années au tableur LOTUS 1-2-3. La Division des services électroniques installe ce tableur et en assure la maintenance. Elle fait de même pour le tableur QUATTRO, qui offre les mêmes fonctions que LOTUS, mais comporte une meilleure interface-usager. Toutes les fonctions accomplies par LOTUS le sont également par QUATTRO, qui permet aussi la lecture directe (sans conversion) des fichiers LOTUS.
6. Les logiciels de gestion de bases de données permettent d'enregistrer des informations de façon ordonnée et de les tenir à jour. Le logiciel dBASE II, qui a défini les règles du genre pour les micro-ordinateurs, a été suivi de dBASE III et dBASE IV. La Division des services électroniques a apporté aux services utilisateurs tout le concours dont ils pouvaient avoir besoin pour l'installation et la maintenance des versions successives de dBASE. Elle recommande aussi PARADOX, logiciel conçu pour la création de bases de données répondant pleinement aux critères du modèle relationnel et qui offre toutes les fonctions accomplies par dBASE. Les usagers peu versés dans la micro-informatique le trouvent généralement beaucoup plus facile à comprendre et à utiliser que dBASE. Il accepte et permet de créer des fichiers dBASE, et offre essentiellement les mêmes possibilités de personnalisation des applications que dBASE.
7. Les logiciels graphiques permettent d'afficher et d'imprimer sous une forme attrayante graphiques et diagrammes établis à partir de données structurées. Dans ce domaine, la Division des services électroniques préconise actuellement le logiciel HARVARD GRAPHICS, qui permet d'importer des fichiers créés avec d'autres logiciels dès lors qu'ils sont compatibles avec les fichiers LOTUS.
8. Les logiciels de publication assistée par ordinateur (PAO) facilitent la mise en forme de textes, de graphiques et de données structurées dont la présentation doit être de haute qualité. A la suite d'une étude approfondie des logiciels de ce type disponibles sur le marché, réalisée par une équipe spéciale du Comité des innovations technologiques, l'ONU a porté son choix sur Ventura Publisher (Xerox). Ce logiciel, très performant, offre de multiples possibilités; cependant, il exige un matériel coûteux et la formation des usagers est complexe. Le logiciel de traitement de textes Word Perfect offre certaines fonctions de PAO que de nombreux utilisateurs trouvent suffisantes pour leurs besoins courants.

9. Les logiciels de communication servent à relier des ordinateurs entre eux pour la téléexploitation de programmes. La Division des services électroniques a choisi un logiciel pour chaque catégorie de communications. Pour les liaisons par câble entre des micro-ordinateurs et l'ordinateur central IBM, elle a choisi le logiciel IRMA (dont l'exploitation nécessite l'installation dans le micro-ordinateur d'une carte spéciale); pour l'accès à l'ordinateur central par le réseau téléphonique intérieur, elle a retenu le logiciel SIMPC. Pour l'accès aux mini-ordinateurs Wang VS, la Division a opté pour le logiciel d'émulation de terminaux DPZ 2110. Enfin, pour l'accès par modem à des ordinateurs de l'extérieur, la Division a retenu les logiciels PROCOMM et CROSSTALK.

10. Les logiciels d'exploitation en réseau local permettent aux usagers de micro-ordinateurs d'utiliser concurremment certaines ressources, telles que fichiers, imprimantes et circuits de télécommunications. Pour l'exploitation de micro-ordinateurs en réseau local, le système VINES (Banyan) est considéré comme répondant le mieux aux besoins de l'Organisation. Cependant, les conditions particulières à certains lieux d'affectation peuvent justifier le recours à d'autres systèmes d'exploitation en réseau local. Divers logiciels de messageries électroniques peuvent être installés sur les réseaux locaux dont le système d'exploitation a été agréé par la Division des services électroniques.

11. Les programmes utilitaires permettent à l'utilisateur de gérer rationnellement les fichiers stockés sur le disque dur de son micro-ordinateur et d'effectuer divers autres travaux d'"intendance". Pour la sauvegarde rapide sur disquettes de fichiers importants, le programme FASTBACK donne toute satisfaction. Pour la gestion des disques durs, la Division des services électroniques préconise le logiciel NORTON ADVANCED UTILITIES. L'utilitaire WANG SYSTEM SERVICES a été chargé sur la plupart des micro-ordinateurs en service au Secrétariat, mais il est possible d'y substituer NORTON COMMANDER, qui s'interpose intelligemment entre l'utilisateur et le logiciel d'exploitation MS/DOS. L'interface graphique WINDOWS (version 3) peut aussi être utilisée au lieu de WANG SYSTEM SERVICES ou NORTON COMMANDER.

12. La mise au point d'applications spéciales de la micro-informatique peut exiger un travail de programmation dans l'un des langages de programmation compatibles avec les micro-ordinateurs. La Division des services électroniques préconise l'emploi du langage de programmation C, et offre aussi son concours pour la programmation en BASIC. Cependant, elle encourage les usagers à personnaliser leurs applications en tirant parti des possibilités de programmation offertes par des logiciels du commerce tels que LOTUS, QUATTRO, dBASE et PARADOX, étant donné que les programmes écrits en C présentent de graves inconvénients s'ils ne répondent pas à une norme, sont incompatibles avec les autres logiciels, ne sont pas accompagnés de la documentation voulue et sont d'une maintenance difficile.

13. La circulaire ST/IC/1990/41 du 14 juin 1990, intitulée "Formation aux techniques de bureautique", indique quelles sont les possibilités offertes aux fonctionnaires qui ont besoin d'être formés à l'utilisation de logiciels pour micro-ordinateurs. Cette circulaire indique aussi les conditions d'admission aux différents stages de formation et la marche à suivre pour s'y inscrire.

14. Les informations fournies dans la présente circulaire n'impliquent aucunement que l'Organisation des Nations Unies donne sa caution officielle à tel ou tel des produits qui y sont mentionnés.

15. Pour de plus amples informations sur l'un quelconque des logiciels dont il est question plus haut, veuillez vous adresser à la Section de la bureautique du Service des innovations technologiques (poste 3-6445).

16. La présente circulaire remplace la circulaire ST/IC/89/58 du 5 septembre 1989, qui traitait du même sujet.
